Image not found or type unknown

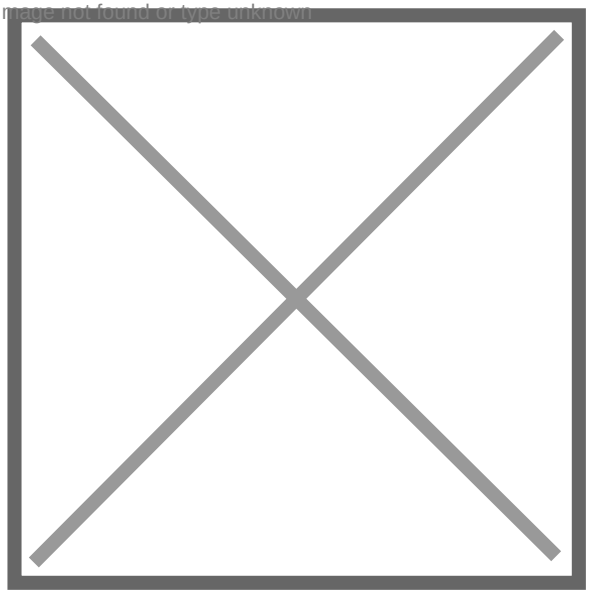

Vol et utilisation frauduleude moyen de paiement

Par **sosso**, le **21/01/2008** à **01:24**

Bonsoir,

Je vous écris pour quelques petits renseignements concernant les enfants de mon mari d'un premier mariage. En effet, ses 2 garçons de 16 et 18 ans, ont été accusés de vol de carte bancaire et d'utilisation frauduleuse de cette carte avec le code. Ils ont retirés environ 1000 euros. La personne qui possédait cette carte est une personne handicapée qu'ils connaissent et qui leur avait donné, il y a quelques temps le code pour aller faire des courses à sa place, ne pouvant se déplacer. La dernière fois, ils en ont profité pour la lui prendre à son insu et retirer de l'argent car il se rappelait du code. La personne a porté plainte et le comissariat a pris leur déposition et a informé leur mère que cela serait transmis au procureur.

J'aimerais savoir:
- que risquent ils : prison, centre éducatif, amende ? (lors des faits, le grand de 18 ans n'en avait que 17 et ils sont déja suivis par une mesure éducative)
- je suppose que le montant qu'ils ont retiré devra être rembourser ?
- le propriétaire de la carte peut il demander des dommages et intérêts ?
- Pour celui de 16 ans, s'il doit rembourser une part de l'argent volé ou des dommages, vu que mon mari et son ex ont l'autorité parentale, ils paieront tous les deux mais si l'un ne peut pas payer ? est ce que les montants sont divisés entre les parents ou celui qui à de l'argent paye tout ?

Merci de me renseigner car nous l'avons appris par sa mère et nous n'avons pas plus d'informations, nous nous inquiétons pour eux.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés